

# PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN CENTRE DE VACANCES DE VACANCES VIVANTES ÉTÉ 2020

## Introduction

Les consignes reprises ci-dessous concernent toutes les activités, organisées du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020 avec hébergement des participants dans nos centres de vacances agréés ONE.

Les directives du présent protocole tiennent compte du « Protocole générique pour les camps et activités de jeunesse organisés en été » élaboré par le secteur Jeunesse.

Comme chaque année pendant la période des vacances d'été, les structures subventionnées par l'ONE sont accompagnées par les coordinateurs accueil de l'ONE dans l'organisation de leurs activités et dans le respect du code de qualité et du décret centres de vacances. Cette année, leur rôle sera également de les accompagner dans le respect et la mise en place du présent protocole.

## Précisions de vocabulaire

- **Participants** : il s'agit des enfants et des jeunes qui participent à l'activité.
- **Équipe d'encadrement / encadrants** : il s'agit des personnes liées directement à l'encadrement des enfants et à l'organisation des activités (animateur, coordinateur, préventionniste ...). Elles font partie de la bulle de contact.
- **Équipe logistique / accompagnants** : il s'agit des personnes attachées à l'entretien des locaux et du matériel, à la préparation des repas ... Selon le type d'activité, elles font partie ou non de la bulle de contact. Ainsi pour les activités résidentielles, elles en font partie, car elles partagent des moments de vie avec les participants.
- **Personne extérieure** : il s'agit de toute personne qui ne fait pas partie de la bulle de contacts par exemple les chauffeurs, les livreurs, les personnes extérieures qui viennent faire une animation ponctuelle, les personnes chargées de la maintenance des bâtiments, un membre du personnel qui ne réside pas au centre ...
- **Bulle de contact** : le groupe de participants et son équipe d'encadrement constituent une bulle de contact. Pour les séjours, l'équipe logistique fait aussi partie de la bulle de contact.

## 1. Condition de participation

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes puissent participer à des activités résidentielles, forts de leur droit de jouer, de disposer de temps libre, de participer et de s'engager. Toutefois, il importe de protéger certains groupes afin de ne pas prendre de risques sanitaires.

### 1.1. Groupe à risque

#### 1.1.1. Participants

Si un enfant ou un jeune fait partie d'un groupe à risque, les parents ont la responsabilité de le signaler dans la fiche médicale et d'indiquer si la maladie/condition est maîtrisée (ex. par traitement

médicamenteux). Le conseil d'un médecin sur la participation est recommandé. En cas de doute, un certificat autorisant la participation sera transmis à l'organisateur.

### **1.1.2. Équipe d'encadrement & équipe logistique**

Les activités sont encadrées par des personnes qui ne sont pas à risque. Si une personne est à risque et veut encadrer, elle doit obtenir l'autorisation d'un médecin.

*Les groupes à risque sont les personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes diabétiques, présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales et des personnes dont le système immunitaire est affaibli.*

## **1.2. Maladie**

Un participant ou un encadrant ne peut se présenter à l'activité que s'il ne présente aucun signe de COVID-19. Les enfants, les jeunes ou les adultes qui sont malades ou qui ont présenté des symptômes (voir encadré) au cours des cinq derniers jours ne peuvent pas participer à l'activité.

*Si l'on a présenté dans les 5 jours avant l'activité,*

*Un des symptômes suivants : Toux – difficultés respiratoires – douleurs thoraciques – perte de goût ou d'odorat.*

*Ou deux des symptômes suivants sans cause évidente : fièvre – douleurs musculaires – fatigue – rhinite – maux de gorge – maux de tête – perte d'appétit – diarrhée aqueuse sans cause apparente – confusion – chute soudaine.*

*La participation à l'activité n'est pas permise.*

*Chez les enfants peuvent être présents les mêmes symptômes que chez l'adulte mais certains sont difficilement observables selon l'âge (notamment chez les enfants en bas-âge).*

*S'agissant d'un nouveau virus, cette liste de symptômes n'est pas exhaustive, et sera actualisée au fur et à mesure des connaissances acquises sur le virus. Dans le contexte actuel d'épidémie, nous appelons donc à la prudence.*

Pour les enfants, le symptôme de la fièvre seul écarte l'enfant de l'activité, empêche sa participation aux activités durant 5 jours.

## **2. À faire avant le séjour**

### **2.1. Informations transmises aux parents**

La personne chargée d'emmener le participant au point de départ et de récupération ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19.

Lorsqu'il vient déposer son enfant, le parent portera un masque et respectera les mesures de distanciation physique. Il restera à l'extérieur.

Le temps d'échange oral avec le parent est nécessaire, mais sera au maximum limité à l'essentiel.

### **2.2. Communication sur les mesures**

Dès le 1<sup>er</sup> contact avec l'ensemble du personnel d'intendance (l'intendant et le personnel de cuisine et de nettoyage), le préventionniste informera des règles et des mesures prises au niveau de la sécurité sanitaire.

Toute personne ne faisant pas partie de la bulle et qui y pénètre doit respecter les mesures de distanciation (1m50), porter un masque et des gants (fournisseur, membre d'intendance qui ne séjourne pas sur place, médecin, responsable du 113 ...). Ces personnes ne peuvent en aucun avoir un contact avec les participants (sauf raison médicale).

La mise en place dans le centre de pictogrammes, documents d'information, scénarios informant l'utilisateur de la procédure à suivre. Ceux-ci seront commentés par le préventionniste lors de la réunion de 1<sup>er</sup> contact avec sa partie (l'équipe d'intendance, l'équipe d'encadrement, les participants).

### **3. À faire pendant le séjour**

#### **3.1. Préparation de la mise en place des activités et l'accueil de l'équipe pédagogique**

De manière générale, dans l'organisation d'activités, un temps préalable de préparation avec les équipes encadrantes est prévu. Durant ce temps, l'écoute du vécu, des émotions de chacun à toute son importance. Les mesures sanitaires et de sécurité doivent également être expliquées. L'aménagement des locaux, des activités, l'encadrement des enfants et les interactions avec les parents doivent être pensés.

Le CCV et ses animateurs seront accueillis par le préventionniste et l'intendant dès 10h00 (installation et à midi une collation sera prévue).

Une première réunion sera organisée par le préventionniste vers 11h00 afin de rappeler la procédure d'accueil et s'assurer que le protocole est bien compris par l'ensemble des encadrants.

Une visite du centre sera effectuée pour visualiser à chaque endroit les règles de sécurité sanitaire mises en place.

Des temps d'écoute ponctuels au sein l'équipe encadrante doivent permettre de modifier, d'ajuster les pratiques quotidiennes.

#### **3.2. Accueil des participants**

##### **3.2.1. Horaire**

Les participants seront accueillis le dimanche entre 14h00 et 16h00 et repris le samedi entre 10h00 et 11h00 au centre de vacances.

##### **3.2.2. Procédure**

Les véhicules stationneront les uns derrière les autres, les personnes resteront dans leur véhicule. Un à un le véhicule entre dans un espace de déchargement « délimité par 4 cônes ».

Le ou les participant(s) et un adulte sortent du véhicule et se présentent (5 à 10 m plus loin) à la table d'accueil.

Lorsqu'il vient déposer son enfant, le parent portera un masque et respectera les mesures de distanciation physique. Il restera à l'extérieur de la bulle. Le temps d'échange oral avec le parent est nécessaire, mais sera au maximum limité à l'essentiel.

Ils seront accueillis uniquement par le préventionniste qui actera sur le listing l'arrivée du ou des participants et éventuellement actera les remarques, collectera les médicaments. Il remettra un feuillet reprenant la procédure et l'horaire de retour. Seul l'enfant entre dans le centre et sera accueilli par le CCV qui après un premier contact orientera le participant vers son animateur référent. L'adulte remonte dans son véhicule et repart en poursuivant le circuit qui le conduit vers la sortie du centre.

### **3.3. Registres de présences, fiches médicales et traçage**

Lors d'un séjour de plusieurs jours, les présences ainsi que les interactions mutuelles seront correctement enregistrées.

Les organisateurs établissent par bulle de contact :

- Un registre de présences par bulle mentionnant les coordonnées (soit à l'avance lors de l'inscription, soit pendant l'activité) des participants, des encadrants et des accompagnants.
- Un enregistrement des contacts extérieurs tels que les fournisseurs, les chauffeurs ... (également comment ceux-ci se sont passés, quels accords ont été conclus et quelles mesures ont été prises)
- Une description des interactions avec d'autres bulles. Par ex. les repas sont-ils pris par équipes ou chaque bulle a-t-elle sa propre place pour manger, la direction se concertera à propos de l'application des règles en vigueur en matière de distanciation physique et/ou de masques buccaux.
- Une fiche médicale pour chaque participant et chaque encadrant. Les fiches médicales demandées par les organisateurs seront également tenues à jour et complétées des autorisations parentales ou médicales en cas de groupes à risque. Par exemple, l'indication d'une maladie maîtrisée est de préférence signée par les parents.

Ces documents seront mis à la disposition des instances de traçage compétentes (inspecteurs corona) et de l'ONE (pour les opérateurs agréés par l'ONE).

### **3.4. Mesures organisationnelles**

#### **3.4.1. Le centre de vacances**

Constitution de bulle de contact de 50 personnes au maximum comprenant les participants, l'équipe d'encadrement et l'équipe de logistique. Concrètement, cela signifie que le séjour de vacances sera organisé de telle manière que le contact à l'intérieur de la bulle soit possible de manière normale, mais qu'il y ait aucun contact entre les différentes bulles (à VV, cet été, le cas se présente uniquement pour les séjours à Koksijde).

L'organisateur veillera à ce que cette organisation en bulles de contact distinctes soit claire pour tous (enfants, jeunes, encadrants, accompagnants) et pour chaque niveau d'implication. Les consignes s'appliquent aux déplacements, aux repas, au couchage, à l'hygiène personnelle, à l'utilisation du (petit) matériel, aux animations et à toutes les autres activités.

Le (petit) matériel peut être utilisé par tous les membres à l'intérieur de la bulle si le matériel reste à l'intérieur de la celle-ci.

En cas de fonctionnement en plusieurs bulles, chaque bulle doit avoir son encadrement fixe, l'utilisation du matériel entre les bulles nécessite une désinfection des surfaces de contacts avant

chaque transfert. Dans la mesure du possible, il est préférable que chaque bulle dispose de son propre matériel de base pour les activités. Ces bulles de contact doivent être stables pour toute la durée du séjour résidentiel.

Pour une visualisation claire des bulles, de l'occupation des lieux et de l'utilisation du matériel, pour chaque bulle il sera prévu de subdiviser l'infrastructure (bâtiment et/ou terrains/tentes) en zones de couchage, zones de repas, espaces de jeux, installations sanitaires par bulle. Un même espace peut être utilisé par différentes bulles à condition de l'utiliser par équipes et de le nettoyer entre deux usages. Ne pas oublier d'aérer. L'utilisation de zone de couchage doit respecter les bulles de contact.

De prévoir une répartition du matériel dans différentes malles par bulle. Les objets qui ne peuvent pas être répartis (coût élevé, impossibilité d'emporter x exemplaires), peuvent être utilisés uniquement entre les groupes à condition que les surfaces de contact soient nettoyées dans l'intervalle.

On évitera les contacts entre la bulle et des personnes extérieures. Toutefois, en cas de nécessité (par ex. livraison de nourriture, moments de déplacement, intervenant extérieur ...), les règles concernant l'utilisation du masque buccal doivent être appliquées. Porter des gants pour les adultes et respecter la distance de 1,5 m. Ce contact entre la bulle et les personnes extérieures sera limité au minimum absolu.

L'accueil/contact avec les personnes extérieures se fait essentiellement par les encadrants ou l'intendant du centre.

Les bulles seront maintenues dès le début du séjour et le contact avec les personnes extérieures sera évité :

- Pas de visites.
- Les équipes de montage et de démontage constitueront une bulle bien distincte de l'équipe d'encadrement.
- Accords avec les parents relatifs à la prise en charge des participants au départ et au retour.

#### **3.4.2. Organisation de l'encadrement des participants**

Les bulles de contact seront encadrées par un encadrement fixe pour toute la durée du séjour résidentiel.

Dans la mesure du possible, les participants seront répartis dans des équipes de vie sous la tutelle d'un animateur référent durant tout le séjour.

Le respect des normes d'encadrement en vigueur pour les opérateurs, suivant les divers agréments, reste d'application.

#### **3.4.3. Procédure d'urgence et système de permanence**

Un protocole prédéfini et un référent médical identifié (préventionniste) seront mis en place pour agir rapidement si des enfants ou des adultes tombent malades. Des plans et des procédures doivent être mis en place en étroite collaboration avec les autorités de santé publique.

Une procédure d'urgence standard est élaborée pour les séjours de plusieurs jours avec nuitées.

- Présence et utilisation d'un espace de quarantaine en cas de suspicion d'infection.
- Les personnes malades quitteront le séjour.

- Le préventionniste disposera d'un numéro d'urgence disponible 24h/24 afin de contacter le 113.
- Le préventionniste s'assurera avant le début du séjour que l'intendant a bien contacté un médecin disponible durant toute la durée du séjour à qui faire appel en cas de suspicion de contamination au coronavirus.
- Il aura été demandé par le préventionniste à l'accueil du participant, le nom et les coordonnées de la personne de contact qui reste joignable 24h/24 en cas de contamination au coronavirus ou tout autre symptôme laissant présager le début d'une quelconque maladie.
- En cas d'infection au COVID-19, le contact avec les grands-parents et tout autre groupe à risque doit être évité pour au moins une semaine.
- Il relève du chef de l'intendance d'informer les autorités communales du déroulement d'un séjour cet été dans leur commune (participants présents à l'activité, équipe d'encadrement et de logistique ...).

#### **3.4.4. Communication sur les mesures**

Dès le 1<sup>er</sup> contact avec l'ensemble de leurs équipes (le staff d'encadrement et les participants), le préventionniste informera des règles et des mesures prises au niveau de la sécurité sanitaire. Aucune visite de personne extérieure n'est autorisée durant le séjour s'il n'y est pas mandaté.

#### **3.4.5. Organisation de la santé**

##### **3.4.5.1. Référent santé**

Chaque centre doit disposer d'un référent santé (médecin, maison médicale proche, etc.) joignable durant la préparation et le déroulement de l'activité résidentielle.

##### **3.4.5.2. Listing**

Le préventionniste est tenu de conserver des listings des présences à jour, pouvant être utilisés en cas d'infection au COVID-19.

##### **3.4.5.3. Soins**

Les soins (plaies, bosses et bobos) seront dispensés après lavage des mains ou utilisation du gel hydroalcoolique et avec des gants. Le port du masque est obligatoire lors des soins.

##### **3.4.5.4. Procédure d'urgence en cas d'infection COVID-19**

L'ONE transmettra un protocole de « gestion de cas » comprenant aussi les aspects tracing-testing aux organisateurs. Ce protocole sera à appliquer en cas suspicion de contamination COVID-19. Chaque centre disposera d'un lieu pour placer les participants ou encadrants manifestant des symptômes de COVID-19 en « isolement ». Il importe d'organiser cela de manière douce, sûre et adaptée aux enfants. Un seul membre de l'encadrement (préventionniste) s'occupera du participant ou de l'encadrant en attendant son départ. Celui-ci devra porter un masque.

##### **3.4.5.5. Tracing-testing**

Les procédures concernant ces deux aspects constituent une annexe au présent document.

#### **3.4.6. Communication**

Tous les acteurs impliqués dans le séjour (participants, parents, encadrants, accompagnants ...) seront informés des règles et des mesures prises.

Les consignes sont transmises selon plusieurs canaux coexistants : affichage, information orale directe ou par téléphone, par courrier ou par mail.

Des supports de communication seront placés aux différents endroits clés du centre de vacances : affiches, pictogrammes, consignes mettant en pratique le protocole.

### **3.5. Recommandations sanitaires et mesures d'hygiène**

#### **3.5.1. Les gestes au quotidien**

- Lavage fréquent des mains (à minima avant et après chaque activité, avant et après le passage à la toilette, avant et après la collation, le diner ...). L'infrastructure, la planification et le matériel seront adaptés au respect de l'hygiène des mains autant que possible ;
- Éternuer dans le pli du coude ;
- Mouchoir à usage unique ;
- Utilisation de poubelle avec couvercle ;
- En raison du risque accru de transmission du virus, des règles d'hygiène plus strictes s'appliqueront aux +12 ans. Par ex., alors que les -12 ans pourront s'aider à s'enduire de crème solaire ou de maquillage à condition de se désinfecter les mains avant et après, il n'est pas souhaitable que le visage d'un +12 ans soit touché avec les mains. Par conséquent, dans les groupes mixtes où -12 ans et +12 ans se côtoient, il convient d'appliquer les règles plus strictes à l'ensemble du groupe, indépendamment qu'ils aient – ou + de 12 ans ;

#### **3.5.2. Recommandations en matière de locaux**

- La composition des chambrées sera maintenue à l'identique tout au long de l'activité résidentielle ;
- Ils doivent être nettoyés une fois par jour en dehors de la présence des enfants ;
- Si plusieurs bulles se succèdent, ils doivent être nettoyés et ensuite aérés minimum 15 minutes entre chaque groupe, en l'absence des participants ;
- L'aération des locaux durant 2 ou 3 périodes de 15 minutes minimum par jour est à prévoir ;
- Les locaux fréquentés par un participant ou un encadrant écarté dans la journée, pour suspicion de COVID-19, seront nettoyés et désinfectés ;
- Les toilettes doivent être nettoyées au minimum 1x/jour. En cas de souillure ou d'utilisation par une personne suspectée ou déclarée atteinte du COVID-19, elles seront désinfectées. Elles doivent contenir à tout moment du papier et du savon. L'aération, si elle est possible, est également nécessaire dans ces endroits.

#### **3.5.3. Les recommandations en matière de matériel**

- Les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions.
- Le matériel restera autant que possible dans la bulle. Si le matériel passe néanmoins d'une bulle à l'autre, les surfaces de contact seront nettoyées.

- En cas d'utilisation de matériel proposé par des personnes extérieures, il faudra veiller à ce qu'il soit proposé et/ou livré dans le respect des mesures d'hygiène.

#### **3.5.4. Port du masque**

- Les masques buccaux seront utilisés en dehors des bulles de contact par les +12 ans conformément aux directives globales.
- Lors des soins (bosses et bobos), le port du masque est obligatoire pour le soignant.

#### **3.6. Adaptation de l'activité**

L'écoute et la prise en compte des besoins et des émotions des participants sont essentielles au bon déroulement du séjour.

Les activités seront organisées autant que possible en plein air.

Les bulles seront réparties sur la capacité maximale du terrain/du bâtiment (étendu ou non à un espace de jeu / une infrastructure supplémentaire). Les activités avec contact physique entre les bulles ne seront pas possibles.

Les activités se dérouleront autant que possible sur le site de l'activité résidentielle. Il est déconseillé d'organiser des promenades avec la bulle en raison du risque de contact avec des personnes extérieures.

En sortant du centre de vacances/de l'espace constituant la bulle, les groupes suivront les mesures concernant le contact avec les autres. La composition de la bulle sera maintenue, en n'autorisant aucune personne extérieure à y entrer. Lorsque l'on entre en contact avec d'autres personnes dans l'espace public (forêts, terrains de sport ou de jeu, places publiques, rues ...), on gardera une distance suffisante avec ceux qui n'appartiennent pas à la bulle.

Les sorties pendant lesquelles la bulle de contact entre en contact avec d'autres personnes et/ou d'autres bulles seront évitées autant que possible. Si cela se produit néanmoins, cela devra se faire dans le respect des directives en vigueur à cet endroit (par exemple, piscines, lieux de loisirs tels que les parcs d'attraction/domaines provinciaux ...).

#### ***Les transports***

*Le transport d'une bulle de contact ou d'une partie de bulle (pour une excursion par exemple) sera plus facile à organiser : pas de distanciation physique des enfants, des encadrants et port du masque pour le chauffeur.*

*Néanmoins, lorsque la bulle de contact (ou partie de bulle) utilise les transports en commun ou les services d'un autocariste, celle-ci se soumet aux règles en vigueur dans le type de transport utilisé.*

On compte sur le bon sens des animateurs/accompagnateurs dans le choix des activités. Il est souhaitable d'éviter les activités où il y a un contact intense entre personnes afin de prévenir une éventuelle contamination accélérée à l'intérieur de la bulle de contact. Chez les +12 ans, l'équipe d'encadrement prêtera attention à la nature de l'activité (un contact léger est possible, un contact intensif n'est pas recommandé).

Les encadrants seront conscients de l'impact de la fatigue sur le système immunitaire des participants. Il est demandé à l'équipe d'encadrement d'en tenir compte dans l'élaboration des programmes et de prévoir un repos (nocturne) suffisant pour les participants et pour eux-mêmes.

## **4. À faire après le séjour**

### **4.1. Organisation de fin de séjour**

L'équipe d'encadrement doit rester disponible jusqu'au départ de tous les participants.

Dès que les participants ont été repris par leur titulaire, l'équipe d'encadrement doit quitter le centre.

Départ entre 11h00 et 11h30.

Ne peut rester au centre de vacances que l'intendant, le préventionniste, l'équipe de logistique qui assure le nettoyage et le rangement du centre pour l'accueil du groupe suivant.

Une exception pourra être octroyée à un membre de l'équipe d'encadrement si celui-ci effectue un second séjour et qu'il se trouve dans l'incapacité de regagner son domicile.

Il est demandé aux personnes qui effectuent deux ou trois séjours de se munir de suffisamment de vêtements afin de ne pas augmenter la quantité de travail de l'équipe de logistique.

### **4.2. Mesure de nettoyage**

Vu les évolutions précitées du contexte épidémiologique et des recommandations des experts, l'ONE a été invité à envisager l'adaptation du protocole de nettoyage actuellement en vigueur. Une nouvelle version de celui-ci devrait être diffusée très rapidement.

Actuellement, s'en tenir à la note « recommandations organisationnelles et sanitaires, d'hygiène et de nettoyage au sein des centres de vacances dans le contexte d'épidémie du COVID-19 du 27 mars 2020 » éditée par l'ONE.

Voir aussi l'annexe 1 « mesure d'hygiène des locaux – nettoyage et désinfection ».